# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 2 février 2017 2.5

### FINANCES

**REFECTION DES STRUCTURES EXTERIEURES**

**DES TENNIS ARTHUR ASHE**

DEMANDE DE SUBVENTION

AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT

DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2017

OU DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL)

Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport, expose à l'assemblée :

**"**Créée par l’article 179 de la loi n° 2010-1657 de finances pour 2011, la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR) permet de financer des projets d’investissement dans les domaines économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

L’attribution de la dotation d’équipement des territoires ruraux obéit à des critères : il appartient au préfet, en lien avec la commission d’élus, de fixer la liste des opérations éligibles et à subventionner.

Il est proposé de solliciter une aide financière au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la réfection des structures extérieures de l’espace Arthur Ashe et le réaménagement de son environnement.

Cet équipement est implanté sur la parcelle cadastrée sous le numéro 44 de la section AI, d’une superficie totale de 14 249 m² et situé dans l’enceinte du parc sportif Galliéni, 439 avenue Galliéni à Riorges.

La ville de Riorges a constaté que l’ensemble des infrastructures extérieures de l’espace Arthur Ashe (terrains, éclairage et grillages) est en mauvais état. Les conditions de fonctionnement et d’accueil de celles-ci sont devenues insatisfaisantes, insuffisantes et inadaptées à la pratique du tennis.

Après avoir dressé un constat de l’état des courts de tennis extérieurs, la ville de Riorges prévoit de les réhabiliter et de réaménager cet environnement afin d’accueillir dans les meilleures conditions les membres du club pour leur entraînement, les évènements sportifs et le public.

Le coût global de cette opération est estimé à 180 000 € HT.

La programmation des travaux est envisagée courant 2017/2018 pour une durée estimée à 6 mois à compter de l’attribution des marchés.

Parallèlement, le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) ayant été reconduit en 2017, une subvention pourrait, le cas échéant, être sollicitée à ce titre.**"**

Vu la loi de finances pour 2011 ;

Vu la loi de finances pour 2017 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve le dossier de demande d’aide financière relatif au projet de réhabilitation des infrastructures extérieures de l’espace Arthur Ashe ;
2. sollicite pour ce dossier, une subvention de l’Etat au titre de la DETR 2017 ou, le cas échéant, du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL), d'un montant aussi élevé que possible.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 3 février 2017

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN